

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS  
DU 18 AVRIL 2008**

\*\*\*\*\*

**Séance du dix-huit avril de l'an deux mille huit.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy les Gombries, sous la présidence de Monsieur Loisel doyen d'âge à 20 heures 30.

**Date de la convocation :** le huit avril deux mille huit.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 94

Pouvoirs : 4

Votants : 98

Absents : 3

**Présents :** M. FUZELIER Jacques – Mme PETIT Monique – MM. HAMELIN Benoît – DALONGEVILLE Fabrice – HEURTAUT Jean-Marc(s) – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe – FROMENT Michel – Mme THELLIER Colette – MM. BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – COCHARD Philippe – Mme GALEOTE Catherine – MM. LAVIALE Michel – VAN HYFTE Bernard(s) – LECOT Philippe – COLLARD Sylvain – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – FOUBERT Arnaud - Mmes CLAUS Sophie – FAIVRE Dominique – MM. ETIENNE Michel – SALMON Jean-Luc – Mmes MONTREUIL Mireille – TORLET Josy – MM. GIRAUDON Arnaud – FOIX Pascal – OBJOIS Eric – Mmes VALUN Yvette – GRIMOUT Anne – MM. LENAY Olivier – BOURGEOIS René – CHARTIER Jean-Luc – Mme BRILLON Catherine – MM. BORNIGAL Christian(s) – THOMAS Philippe – BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – Mmes REPETTI Yveline – HARDY Marie-Paule – MM. BIZOUARD Alain – COLLARD Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEJEUNE Jean-Marc – DOUCET Didier – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie - PROFFIT Benoît - CARLO Didier – LANDAIS Joël – Mme POTEL Virginie – MM. DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – COFFIN Philippe – LOY René(s) - SEVERAUD Jean – VANTROYS Marc – DIETTE André – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – Mme PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – GAGE Daniel – DOMPE Gérard – NAU Jean-Claude – DUTHOIT Christian – DEVAUX Jean-Pierre – SMAGUINE Dominique – CHARTIER Ludovic(s) – REANT Jean-Marie – TRAUILLÉ Bruno – Mme GIBERT Dominique – MM. PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice – BERNINI Jean – HAUDRECHY Jean-Pierre – DELAHAYE Xavier – Mme CLABAUT Thérèse – MM. PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MEURANT Christian – KALUZNY Frédéric – Mlle DENIS Catherine – MM. BRUNET Yves(s) – BONNAND Marc(s) – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre – GUILLOU Alain – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – TAVERNIER Thierry.

**Absents :** MM. PHILIPON François – DEMONT Robert – AUDIGNON Gilles -

**Pouvoirs :** M. PROVOST Guy (Marolles) à Mme POTEL Virginie (Marolles) – Mme LEJEUNE Marie-France (Morierval) à M. BRIATTE Hubert (Morierval) – Mme SPILLEMAECKER Mary-Josée (Ver S/Launette) à M. GUILLOU Alain (Ver S/Launette) – M. BARA Alain (Bargny) à M. BOULLAND Philippe (Betz) – Mme LEGEAY Nelly quitte la séance à 11 h (Lagny le Sec) à M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) – M. OURY Bertrand quitte la séance à 11 h 20 (Villeneuve sous Thury) à Mme GIBERT Dominique (Reez Fosse Martin) –

M. HAMELIN Benoît quitte la séance à 24 h (Antilly) à Mme THELLIER Colette (Betz) –

M. LOISEL Georges quitte la séance à 24 h (Ormoy le Davien) à M. BIZOUARD Alain (Gondreville) –

M. MEURANT Christian quitte la séance à 0 h 30 (Thury en Valois) à M. FOIX Pascal (Cuvergnon)

**Secrétaire de séance :** Daniel GAGE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h40.

**0 – Préambule par M. Philippe DRILLET, Président sortant.**

Monsieur DRILLET, Président sortant non candidat à sa propre succession, salue la nouvelle assemblée. Il explique qu'il confie aux délégués communautaires nouvellement élus une structure qui dispose d'une situation financière saine. Il souhaite que chacun s'investisse pour

assurer la pérennité de la Communauté de Communes, notamment en participant activement aux commissions, et en venant régulièrement aux réunions du Conseil Communautaire.

Il rappelle ensuite comment est calculé le quorum (seuls les membres présents sont comptabilisés, et non les pouvoirs), et comment peuvent être donnés des pouvoirs (pouvoirs du titulaire à un suppléant, et pouvoirs entre titulaires).

Il ajoute que ce soir, les délégués vont devoir élire un Président, les Vice-présidents, un Bureau Communautaire, et différents représentants de la Communauté de Communes dans différentes instances.

Pour ce faire, il sera procédé au recensement des candidats qui souhaitent se présenter pour les postes soumis aux votes. Il propose que chaque candidat dispose de 5 minutes pour se présenter et indiquer ses motivations (aucune objection n'est formulée).

Monsieur DRILLET passe ensuite la parole à Madame Anne-Claire CHOQUER, Directeur Général des Services.

Madame CHOQUER explique que chaque délégué s'est vu remettre un livret d'accueil contenant les statuts, le projet de territoire, le calendrier indicatif des réunions de 2008, et le rapport d'activités des services de l'année 2006.

Puis, elle procède à la présentation des personnes qui travaillent pour la Communauté de Communes.

Monsieur DRILLET invite ensuite Monsieur Georges LOISEL, doyen d'âge, à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président.

### **1 – Installation des 101 délégués communautaires par le doyen d'âge.**

Monsieur LOISEL remercie Monsieur DRILLET, et lui rend hommage en indiquant qu'il souhaite que le nouveau Président ait les mêmes qualités d'écoute que celles dont il a su faire preuve lors des 6 dernières années.

Il constate ensuite que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel GAGE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur LOISEL procède à l'appel nominatif de tous les délégués.

Une fois l'appel terminé, il propose de procéder à l'élection du Président.

### **2 – Election du Président du Conseil Communautaire.**

Monsieur LOISEL fait un appel à candidature.

Les candidatures, dont les noms suivent, sont recensées :

- Monsieur Arnaud FOUBERT,
- Monsieur Jean BERNINI,
- Monsieur Jean-Claude NAU,

- Monsieur Jean-Paul DOUET.

Monsieur LOISEL propose à chaque candidat de se présenter.

Monsieur NAU prend la parole pour indiquer qu'il est heureux, ce soir, d'accueillir ce premier Conseil Communautaire dans sa commune.

Il explique que s'il a manifesté son souhait de devenir Président, c'est parce que la Communauté de Communes est un organisme qui donne une dynamique au territoire, et qui le rend vivant. Il ajoute que la Communauté de Communes permet, pour des services importants, tels que la collecte et le traitement des déchets, de faire des économies d'échelle en regroupant les besoins de l'ensemble des communes. Il souhaiterait que cet intérêt de la Communauté de Communes soit renforcé en permettant, lorsque cela est possible, que les moyens et les ressources soient regroupés.

Il ajoute que, face à l'éloignement grandissant des services de l'Etat des petites communes (Percepteur, DDE, ...), la Communauté de Communes demeure un interlocuteur de poids pour appuyer les petites communes auprès de ces services.

Il explique qu'il croit par ailleurs que la Communauté de Communes peut se développer sans que les habitants ne connaissent une augmentation vertigineuse des taxes. C'est ce qu'il a essayé, par ailleurs, de faire dans sa commune depuis de nombreuses années.

Il termine toutefois en expliquant que face à la multiplicité des candidatures pour le poste de Président, il décide de retirer la sienne. Il indique tout de même qu'il œuvrera pour défendre les idées qu'il vient d'exposer, si le Conseil Communautaire lui témoigne sa confiance pour d'autres postes qui seront par la suite soumis au vote.

Monsieur BERNINI indique pour sa part qu'il est un ancien chef d'entreprise, et adjoint au Maire de la Commune de Rosoy en Multien. Il explique que, bien qu'il ait des idées politiques, il ne souhaite en aucun cas une politisation des instances de la Communauté de Communes. Pour lui, seul le fait de rassembler toutes les communes autour de la Communauté de Communes compte. C'est, d'après lui, le rôle essentiel du Président. Il doit impulser les choses en permettant à toutes les communes de travailler ensemble.

Par ailleurs, la Communauté de Communes doit bénéficier d'une gestion rigoureuse, tout en continuant à avoir des projets.

Il ajoute que contrairement aux autres candidats, il peut se consacrer à 100 % à la Communauté de Communes, puisqu'il ne détient aucun autre mandat que celui d'adjoint de sa propre commune.

S'agissant des Vice-présidents, il explique que, s'il est élu, il demandera une suspension de séance pour que chacun puisse se positionner. Son seul souhait consiste en ce que les Vice-présidents soient des personnes dévouées et disponibles pour la Communauté de Communes.

Monsieur DOUET explique qu'il est pour sa part connu pour sa rigueur et son sérieux. Il a écrit aux délégués à deux reprises déjà pour justifier sa démarche, et présenter son projet qui est inscrit dans la méthode et la cohérence. Il est par ailleurs intervenu dans chacune des trois commissions locales qui ont précédé ce Conseil Communautaire pour développer ses motivations.

Sa candidature n'est pas politicienne, mais il ne renonce pas à ses liens politiques qui permettront de promouvoir l'intérêt général sur le territoire.

Il ajoute qu'il sait travailler de manière constructive avec chacun, et qu'il connaît les difficultés rencontrées par les communes pour être lui-même maire de la Commune de

Montagny-Sainte-Félicité. Il salue par ailleurs le travail jusqu'alors conduit par le Président DRILLET qui s'est efforcé de préserver l'unité de la Communauté de Communes. Pour autant, il faut, d'après lui, faire évoluer la méthode. Le Bureau Communautaire ne doit plus décider pour le Conseil.

Il termine en indiquant qu'il veut être le représentant des petites communes, qu'il faudra trouver des gestions collectives aux problèmes de gestion de l'eau, d'urbanisme, de logement, de transport, et d'activités périscolaires (petite enfance, enfance, ....).

Monsieur FOUBERT explique qu'il porte la candidature d'une équipe pour une démarche. Il souhaite tout d'abord que la Communauté de Communes s'inscrive dans le prolongement du travail accompli par le Président DRILLET, et l'ancien Conseil Communautaire.

Il précise que c'est par un travail collectif que la Communauté de Communes mènera à bien les projets qui sont en cours (Equipement aquatique, Zone d'activités, et Coulée verte), et que son action sera optimisée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un atout essentiel pour la Communauté de Communes. Grâce à lui, la Communauté de Communes va pouvoir construire son avenir autour d'un projet commun, finalisé en 2 ou 3 ans de la manière la plus consensuelle possible. Il porte aussi une équipe qu'il a voulu la plus représentative possible des différentes spécificités du territoire. S'il est élu, il souhaitera que chaque canton soit représenté par le même nombre de Vice-présidents.

Il termine en expliquant qu'il souhaite que se développe l'esprit communautaire. Pour cela, il préconisera que soit privilégié le rôle du Bureau par rapport aux Commissions Locales, et il œuvrera dans ce sens en jouant un rôle d'animateur d'équipe.

Monsieur LOISEL demande ensuite si certains délégués veulent intervenir.

Monsieur HEURTAUT explique qu'il soutient Monsieur BERNINI car sa candidature présente de nombreuses similitudes avec celle qu'avait présentée, en son temps, Monsieur DRILLET. Comme lui, Monsieur BERNINI est issu d'une petite commune, n'est pas partagé entre plusieurs mandats qui dispersent les énergies, et peut donc consacrer beaucoup de temps à la Communauté de Communes. Par ailleurs, il voit en lui une personnalité axée sur la recherche du consensuel, comme savait le faire l'ancien président.

Enfin, il constate que le premier Président de la Communauté de Communes venait du Canton de Nanteuil, le second du Canton de Crépy, et il serait donc souhaitable que le troisième vienne du Canton de Betz.

Monsieur BOULLAND explique qu'il avait pensé un temps, être candidat à la présidence, notamment pour que le troisième président soit effectivement du Canton de Betz. Pour autant, il y a renoncé, faute de disponibilité suffisante, et soutient finalement Monsieur FOUBERT.

En effet, ce dernier lui paraît détenir l'esprit fédérateur nécessaire à l'avenir de la Communauté de Communes. Par ailleurs, Monsieur FOUBERT travaille pour la Caisse des Dépôts et Consignations, et est donc au fait de ce qu'est une bonne gestion financière.

Il soutient une candidature d'équipe apolitique. Il regrette d'ailleurs les écrits qui ont circulé avant cette élection et qui souhaitaient politiser le débat.

Cette équipe réunit certaines personnes qui se sont déjà impliquées dans la Communauté de Communes, et mettront leurs expériences au service de tous. Par ailleurs, cette équipe répond à plusieurs critères (compétences, géographiques (tous les cantons sont représentés), sensibilités). Pour lui, la gestion collégiale instaurée par Monsieur FOUBERT ne peut aboutir qu'à des choses positives.

Monsieur DALONGEVILLE indique qu'il est Maire d'Auger Saint Vincent. Il soutient la candidature de Monsieur DOUET et ne comprend pas la crainte que certains semblent avoir de la politique. Il explique qu'il est le Président du Parti Radical de Gauche de l'Oise. Pour lui, la politique c'est la base de la vie de la cité.

Il regrette par ailleurs que Monsieur BOULLAND ait changé d'avis, car lors du précédent mandat, il avait, selon lui, soutenu de nombreux projets présentés par Monsieur DOUET. Il ajoute que Monsieur DOUET est la candidature qu'il faut soutenir pour ne pas isoler notre Communauté de Communes. Le Département et la Région ont en effet une majorité de gauche. Par ailleurs, Monsieur DOUET souhaite renforcer les liens avec les autres territoires (Compiégnois, Noyonnais, Soissonnais).

Monsieur LOISEL propose ensuite de procéder au vote.

Les résultats du premier tour sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	98	Votants	98
	Scores			Blancs	0
M. BERNINI	33	33,7%		Nuls	0
M. DOUET	21	21,4%			<b>PRESIDENT 1er tour</b>
M. FOUBERT	44	44,9%			

Monsieur LOISEL prononce les résultats. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, un deuxième tour est nécessaire. Il interrompt ensuite la séance pendant 10 minutes.

La séance reprend et Monsieur LOISEL demande si certains candidats souhaitent à nouveau prendre la parole.

Monsieur DOUET indique qu'il retire sa candidature et qu'il invite ceux qui ont voté pour lui à reporter leurs voix sur Monsieur BERNINI.

Monsieur FOUBERT regrette cette attitude, et cet arrangement de dernière minute. Il ajoute que sa candidature se veut rassembleuse, et que ceux qui veulent le rejoindre sont tous les bienvenus.

Monsieur LOISEL propose à nouveau de voter.

Les résultats du deuxième tour sont :

<b>Candidats</b>		<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>98</b>	<b>Votants</b>	<b>98</b>
	<b>Scores</b>			<b>Blancs</b>	<b>0</b>
<b>M. BERNINI</b>	<b>47</b>	48,0%		<b>Nuls</b>	<b>0</b>
<b>M. FOUBERT</b>	<b>51</b>	52,0%	<b>PRESIDENT 2ème tour</b>		

**A 23h15, Monsieur LOISEL prononce les résultats : Monsieur FOUBERT est élu Président de la Communauté de Communes avec 52 % des suffrages exprimés.**

Il passe ensuite la parole au nouveau Président.

Le Président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner, et renouvelle son souhait de mettre en place un travail d'équipe auquel tous les délégués pourront prendre part pour le bien de la Communauté de Communes.

### **3 – Fixation du nombre de Vice-présidents**

Le Président indique qu'il appartient à la nouvelle assemblée de fixer le nombre de Vice-présidents.

Il propose que ce nombre soit fixé à 5, et le soumet au vote :

79 pour, 17 contre, 02 abstentions.

**Le nombre de Vice-présidents est fixé à 5 à la majorité.**

### **4 – Election des Vice-présidents**

#### **4 – 1 Election du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Monsieur FOUBERT fait appel aux candidatures

Monsieur BOULLAND est l'unique candidat.

Le vote est organisé.

Les résultats sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	62	Votants	98
	Scores			Blancs	35
M. BOULLAND	56	90,3%		Nuls	1
BERNINI	2	3,2%			1er Vice-Président
PROVOST	2	3,2%			
DOUET	1	1,6%			
DELACOUR	1	1,6%			

Monsieur BOULLAND est élu 1<sup>er</sup> Vice-président à 23h50.

#### 4 – 2 Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur FOUBERT fait appel aux candidatures

Monsieur NAU est l'unique candidat.

Le vote est organisé.

Les résultats sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	69	Votants	97
	Scores			Blancs	27
M. NAU	58	84,1%		Nuls	1
DELACOUR	3	4,3%			2ème Vice-Président
BERNINI	6	8,7%			
DOUET	1	1,4%			
PROVOST	1	1,4%			

Monsieur NAU est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président à 00h20.

#### 4 – 3 Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur FOUBERT fait appel aux candidatures

Monsieur BRIATTE est candidat.

Monsieur BERNINI est également candidat.

Le vote est organisé.  
 Les résultats sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	93	Votants	97
	Scores			Blancs	4
M. BERNINI	40	43,0%		Nuls	
M. BRIATTE	51	54,8%			3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. DELACOUR	1	1,1%			
M. COFFIN	1	1,1%			

Monsieur BRIATTE est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président à 00h45.

#### 4 – 4 Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur FOUBERT fait appel aux candidatures

Monsieur HAQUIN est l'unique candidat.

Le vote est organisé.  
 Les résultats sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	76	Votants	95
	Scores			Blancs	19
M. HAQUIN	72	94,7%		Nuls	
M. SMAGUINE	2	2,6%			4 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. BERNINI	1	1,3%			
M. DOUET	1	1,3%			

Monsieur HAQUIN est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président à 01h10.

#### 4 – 5 Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur FOUBERT fait appel aux candidatures

Madame SICARD est l'unique candidate.

Le vote est organisé.  
 Les résultats sont les suivants :

Candidats		Suffrages Exprimés	80	Votants	95
	Scores			Blancs	13
Mme SICARD	77	96,3%		Nuls	2
M. DELACOUR	2	2,5%			5 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. REANT	1	1,3%			

Madame SICARD est élue 5<sup>ème</sup> Vice-président à 01h30.

## 5 – Election des membres du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau compte 21 membres, en sachant que chacun des trois cantons doivent être représentés par 7 élus. Le Président et les Vice-présidents sont membres de droit du Bureau. Il reste donc 15 membres à élire.

Le Président indique que les commissions locales se sont réunies et soutiennent chacune 7 candidats.

		Candidats
Canton de BETZ	1	BERNINI Jean
	2	BOULLAND Philippe
	3	GIBERT Dominique
	4	GUYOT Jean-Marie
	5	HAQUIN Benoît
	6	POTEL Virginie
	7	PROFFIT Benoît
Canton de CREPY EN VALOIS	1	BRIATTE Hubert
	2	CASSA Michel
	3	CLABAUT Thérèse
	4	FAIVRE Dominique
	5	FOUBERT Arnaud
	6	GAGE Daniel
	7	NICOLAS Germain
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN	1	CHARTIER Jean-Luc
	2	De KERSAINT Guy-Pierre
	3	DOUET Jean-Paul
	4	LEJEUNE Jean-Marc
	5	NAU Jean-Claude
	6	PERNOUD Philippe
	7	SICARD Anne-Sophie

Le Président précise que la liste présentée n'empêche pas les candidatures spontanées. Chaque votant veillera toutefois à ne laisser apparaître sur son bulletin que 7 candidats par canton, sans quoi le bulletin sera déclaré nul (en sachant que ni le Président, ni les Vice-présidents ne peuvent être rayés de la liste).

Le Président fait ensuite appel aux candidatures spontanées.

Monsieur DALONGEVILLE indique qu'il est candidat pour le Canton de Crépy en Valois.

Le vote est ensuite organisé.

Les résultats sont les suivants :

<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>91</b>	<b>Votants</b>	<b>94</b>
		<b>Blancs</b>	<b>0</b>
		<b>Nuls</b>	<b>3</b>
<b>Majorité absolue</b>		<b>46</b>	

		<b>Candidats</b>	<b>SCORE</b>
<b>Canton de BETZ</b>	1	<b>BERNINI Jean</b>	<b>57</b>
	2	<b>BOULLAND Philippe</b>	Mbre de droit
	3	<b>GIBERT Dominique</b>	<b>82</b>
	4	<b>GUYOT Jean-Marie</b>	<b>79</b>
	5	<b>HAQUIN Benoît</b>	Mbre de droit
	6	<b>POTEL Virginie</b>	<b>83</b>
	7	<b>PROFFIT Benoît</b>	<b>80</b>
		<b>AUBARBIER Gérard</b>	<b>2</b>
		<b>THELLIER Colette</b>	<b>3</b>
		<b>DELAHAYE Xavier</b>	<b>1</b>
<b>Canton de CREPY EN VALOIS</b>	8	<b>BRIATTE Hubert</b>	Mbre de droit
	9	<b>CASSA Michel</b>	<b>78</b>
	10	<b>CLABAUT Thérèse</b>	<b>72</b>
	11	<b>FAIVRE Dominique</b>	<b>73</b>
	12	<b>FOUBERT Arnaud</b>	Mbre de droit
	13	<b>GAGE Daniel</b>	<b>76</b>
	14	<b>NICOLAS Germain</b>	<b>76</b>
		<b>DALONGEVILLE Fabrice</b>	<b>21</b>
	<b>PETERS Arnaud</b>	<b>1</b>	

		<b>OBJOIS Eric</b>	<b>1</b>
<b>Canton de NANTEUIL LE HAUDOUIL</b>	<b>15</b>	<b>CHARTIER Jean-Luc</b>	<b>80</b>
	<b>16</b>	<b>De KERSAINT Guy-Pierre</b>	<b>81</b>
	<b>17</b>	<b>DOUET Jean-Paul</b>	<b>50</b>
	<b>18</b>	<b>LEJEUNE Jean-Marc</b>	<b>81</b>
	<b>19</b>	<b>NAU Jean-Claude</b>	Mbre de droit
	<b>20</b>	<b>PERNOUD Philippe</b>	<b>79</b>
	<b>21</b>	<b>SICARD Anne-Sophie</b>	Mbre de droit
		<b>DELACOUR Patrice</b>	<b>20</b>
		<b>RYCHTARIK Jean-Paul</b>	<b>10</b>
		<b>COFFIN Philippe</b>	<b>6</b>
		<b>SMAGUINE Dominique</b>	<b>6</b>
		<b>VANTROY Marc</b>	<b>2</b>

**Le Président procède à la lecture des résultats à 02H00, et indique que les 21 membres du Bureau sont élus dès le premier tour.**

Compte tenu de l'heure avancée, il propose d'arrêter là la séance, et de reprendre la suite de l'ordre du jour lors d'un prochain Conseil Communautaire.

La séance est levée à 02h05.

**Daniel GAGE**  
Secrétaire de séance

**Arnaud FOUBERT**  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois